



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 32055

Texte de la question

M. Michel Françaix appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur une note émanant de la FNCLCC et remise à l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé de l'Assemblée nationale. Cette note est alarmante : elle indique que le dépistage organisé du cancer du sein, promis pour le 1er janvier 2004, n'est opérationnel que dans seulement 49 départements et que de ce simple fait, l'accès audit dépistage reste notoirement insuffisant. Par conséquent il lui demande quels moyens il compte mettre en oeuvre, pour que ce dépistage, si nécessaire, puisse effectivement être mis en place dans l'ensemble des départements français et cela même dans les délais les plus courts.

Texte de la réponse

La lutte contre le cancer est l'un des chantiers ouverts par le Président de la République. Parmi toutes les actions engagées, le dépistage du cancer du sein est particulièrement efficace en direction des femmes de cinquante à soixante-quatorze ans. Aujourd'hui le dispositif est mis en place dans cent départements, à l'exception notable de la Guyane qui, en raison de ses spécificités géographiques fera l'objet au mois d'avril d'une mission afin qu'une stratégie particulière soit mise en oeuvre dans l'année. Par ailleurs, il ne semble pas que des difficultés d'accès, en termes de délais d'attente excessifs pour la prise de rendez-vous chez le radiologue, de pénurie de mammographes, ou de réticences des radiologues, aient été rapportées. Enfin, pour améliorer le taux de participation des femmes et l'amener à 80 % de la population cible, une campagne nationale de communication a été lancée par le ministère de la santé et l'assurance maladie, avec le soutien de la Ligue nationale contre le cancer, en mai 2003 et sera poursuivie sur l'année 2004. Elle s'adresse aux professionnels de santé, notamment aux radiologues, aux femmes et aux structures de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32055

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 455

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2744